

le lac Népissing qu'il découvre, (1) tandis qu'aux Trois-Rivières, le *même jour* et la même année, le P. Le Caron y marque son passage en célébrant « avec une dévotion sensible » la sainte messe sur « un autel orné selon la pauvreté d'un lieu champêtre et sauvage » (2).

Caron ! Voilà un nom prédestiné que l'on retrouvera désormais à chaque page de l'histoire de la Bonne sainte Anne ; qu'il soit porté par un gouverneur ou un ministre de l'état, un dignitaire de l'Eglise ou un simple prêtre, un missionnaire ou un humble frère, un négociant ou un paysan, il y est toujours cité avec honneur. Aujourd'hui, c'est celui de l'un de nos premiers missionnaires, premier auxiliaire aussi de Champlain dans l'établissement de la foi en ce pays. Il était récollet, c'est-à-dire qu'il appartenait à cette branche de l'ordre de saint François qui s'est si bien appliquée à répandre le culte de la Bonne sainte Anne, que le Pape Sixte V a cru devoir le consigner dans sa bulle *Præclara ac insignia*, donnée sous l'anneau du Pêcheur, le 16 septembre 1586. Cette bulle, accordée à la demande d'Anne de Pologne pour l'érection d'une archiconfrérie de sainte Anne à Varsovie, fait une longue énumération des villes tant de ce royaume que de la Russie, où la dévotion à la grande sainte était déjà florissante, et signale en particulier les églises dirigées par « les frères de saint François, dits de l'Observance » (3).

Tels sont les ouvriers de la première heure. Leur présence n'est plus un simple présage, mais bien l'aurore de la dévotion à sainte Anne qui se lève sur le berceau de la Nouvelle-France et qui l'illumine de ses premiers feux.

Aussi bien, Champlain avait besoin de ce puissant secours d'en Haut pour mener son entreprise à bonne fin, quand tout

---

(1) Œuvres de Champlain, p. 509.

(2) Leclercq : *Etablissement de la foi*, p. 66.

(3) « *Præclara ac insignia* charitatis et pietatis opera ... nos inducunt ut eandem confraternitatem quæ non solum Lomzæ, Vilnæ, Carinæ, Scampis, Varsoviæ, Vartæ, Leopoli, sed etiam per universam Poloniam, Lithuaniam, et Russiam tam *apud fratres Sancti Francisci de Observantia*, quam *apud al'as* plerasque ecclesias atque sacella eiusdem sanctæ Annæ erecta et instituta reperitur, ampliori ac digniori nomine ac titulo decoremus ac illustremus, favoribusque, gratiis et prærogativis prosequamur opportunis » (*Bullarium romanum*, vol. VIII, p. 744).